



N°465
Entrée le 13.03.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 13.03.2024

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à **Madame la Ministre de la Défense** et à **Monsieur le Premier ministre** concernant **la feuille de route pour l'effort de défense luxembourgeois**.

En visite auprès du Secrétaire général de l'OTAN à Bruxelles début décembre, le Premier ministre a annoncé que le Luxembourg porterait ses dépenses dans le domaine de la défense à 2% du RNB dans les cinq à dix années à venir. Il a renouvelé cet engagement lors de la visite récente à Luxembourg du Président de la République tchèque.

Lors de la réunion de la Commission de la Défense en date du 23 décembre 2023, Madame la Ministre de la Défense a annoncé que le plan actuel du Luxembourg pour garantir les engagements financiers du Luxembourg en matière de défense sera revu. Elle a également renseigné les membres de ladite commission qu'au mois de janvier, une réunion était prévue avec Monsieur le Premier ministre et Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes pour discuter des objectifs financiers ainsi que de la feuille de route qui encadrera leur mise en œuvre. Enfin, elle a indiqué que les premières pistes en matière d'effort de défense seront présentées fin janvier au sein d'un premier échange au niveau gouvernemental.

Alors que le Gouvernement s'est d'ores et déjà engagé à présenter ladite feuille de route en commission parlementaire, il est à noter que le sommet de l'OTAN de juillet 2024 à Washington s'approche à grands pas. Considérant que l'effort de défense représente un enjeu primordial dans le contexte sécuritaire et budgétaire actuel, il est important de mener un débat public approfondi sur ce sujet. Afin de pouvoir mener ce débat, il est important que tant la Chambre des Député.e-s que le grand public dispose des informations essentielles y relatives.

Au vu de ce qui précède, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1. Quelles sont les premières pistes du Ministère de la Défense pour la révision du plan du Luxembourg en matière de défense ?**

2. **Madame la Ministre peut-elle me renseigner sur les principales conclusions de la réunion susvisée avec Monsieur le Premier ministre et avec Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes ?**
3. **La Chambre des Député-e-s sera-t-elle impliquée dans l'élaboration de la feuille de route sur l'effort de défense ou, au contraire, le Gouvernement entend-il présenter une version finale du document à brève échéance avant le sommet de l'OTAN de juillet ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Sam TANSON
Députée



Réponse de la Ministre de la Défense et du Premier ministre à la question parlementaire n° 465 du 13 mars 2024 de Madame la Députée Sam Tanson.

Ad 1:

Le plan du Luxembourg pour atteindre à moyen terme les 2 % du RNB s'appuie sur les axes de développement capacitaires prioritaires identifiés par le Gouvernement, en fonction de leur pertinence par rapport notamment aux objectifs capacitaires assignés par l'OTAN. Ils correspondent à des domaines opérationnels dans lesquelles la Défense a déjà acquis une certaine expertise à savoir : terrestre, aérien, spatial et cyber. Des investissements additionnels seront entre autres réalisés dans le secteur médical en coordination étroite avec le Ministère de la Santé et d'autres acteurs nationaux.

Une attention particulière sera accordée au bataillon binational belgo-luxembourgeois ainsi qu'aux leçons tirées jusqu'à présent de la guerre en Ukraine, qui auront un impact sur le futur cycle d'objectifs capacitaires de l'OTAN.

Ad 2:

La réunion susvisée a permis aux ministres d'avoir un premier échange sur les grands enjeux de ce plan et sur les étapes à venir tels que présentés par la Ministre de la Défense. L'importance de disposer en amont du Sommet de Washington d'un plan concret avec un échéancier fixe, que la Défense continue d'élaborer en concertation avec les acteurs concernés, a été retenue. Il a également été conclu qu'une attention particulière sera mise sur des retombées tant au niveau sociétal qu'économique, comme prévu par l'Accord de coalition, et sur la nécessité que le Luxembourg continue à être considéré comme un partenaire fiable soutenant une charge équitable du fardeau.

Ad 3:

La Ministre de la Défense a annoncé lors de la réunion de la commission parlementaire de la Défense du 27 mars 2024 qu'elle présentera en amont du Sommet de Washington aux députés les grandes lignes du futur plan, une fois qu'elles auront été définies.

Luxembourg, le 10 avril 2024.

La Ministre de la Défense

(s.) Yuriko Backes